

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 033-2467/17/BM

■ Attribution d'une subvention au Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) pour l'organisation du 9ème Festival de Théorie - Approbation d'une convention

MET 17/4441/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Festival de Théorie est une manifestation scientifique internationale, créée en 2001 sous l'impulsion de Monsieur Jean Jacquinot, actuel Conseiller scientifique auprès du Directeur d'ITER.

Organisé par le CEA, en étroite collaboration avec le Professeur Diamond (Université de Californie), lauréat 2011 du prestigieux prix Alfén de la société européenne de physique et Aix-Marseille Université, il réunira une centaine de chercheurs internationaux en physique des plasmas.

Il se déroule toutes les années impaires à Aix-en-Provence au mois de juillet et, cette année, la 9ème édition est programmée du 26 juin au 20 juillet 2017 à la Faculté de Lettres.

Cette manifestation se singularise pour plusieurs raisons, notamment sa durée, 4 semaines, ce qui favorise le travail en groupe et les collaborations, sa démarche vers les jeunes chercheurs qu'elle contribue à former, et son ambition de réunir des experts de renom transdisciplinaires en physique des plasmas (fusion, astrophysique).

En effet, une centaine de chercheurs en fusion contrôlée et en astrophysique dont une trentaine de physiciens séniors sont réunis pour cette manifestation dont l'objectif est triple :

- présenter les travaux les plus récents par des spécialistes internationalement reconnus et promouvoir de nouvelles idées,
- initier ou poursuivre des collaborations interdisciplinaires,

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

- former de jeunes chercheurs de haut niveau.

La thématique retenue pour 2017 traitera des « avalanches » et de l'auto-organisation dans les plasmas. Le programme comprend une quarantaine d'exposés oraux dont 10 tutoriels à vocation pédagogique.

Par ailleurs, les tutoriels et les cours associés sont publiés dans un livre dans le cadre d'une revue sur la théorie de la physique des plasmas magnétisés (éditeur « Word Scientific Publishing).

Pour les chercheurs de la région, cette manifestation est l'occasion de nouer ou de renforcer les liens inter communautaires entre le monde de la fusion et le reste du monde académique, la mécanique des fluides ou la physique des phénomènes hors équilibre par exemple.

Le soutien et la proximité d'ITER et du projet WEST du CEA/IRFM sont en outre des atouts essentiels qui concourent à focaliser la recherche autour des enjeux critiques pour la fusion. Le Festival de Théorie contribue à l'établissement de ponts entre ces grands équipements de recherche appliquée et le tissu académique à la fois local et international.

Cette année, une conférence de vulgarisation scientifique à destination d'un large public sera également organisée et un prix remis à un jeune chercheur pour ses travaux particulièrement remarquables.

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
CEA, Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives GU : 2017.00905	« 9 ^e Festival de Théorie », sur le campus aixois	Du 26 juin au 20 juillet 2017	N-1 : 0 € N-2 : 3 000 €	4 000 €	26 300 € Co financeurs : Fonds européen : 1 000 € Sponsors : 5 500 € Ressources propres : 8 300 € AMU : 7 500 €	4 000 € Soit 15,20 % du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 4 000 € au CEA pour l'organisation du « 9^e Festival de Théorie » et d'approuver la convention y afférente, par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, certaines actions ayant déjà eu lieu.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, au *Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives*.

Délibère

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Article 1 :

Est attribuée une subvention pour l'aide à l'organisation du « 9^{ème} Festival de Théorie » au profit du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives pour un montant de 4 000€.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, à conclure avec le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 sur l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix -ligne 23 – 657382.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART